

TRANSMIS LE 31 Déc 2024
REÇU LE 31 Déc 2024
AFFICHÉ LE
NOTIFIÉ LE 06 Janv 2025
PUBLIÉ LE
EXÉCUTOIRE LE 06 Janv 2025

REPUBLIQUE FRANCAISE

2024/...



FRANCONVILLE-LA-GARENNE

Direction de la Commande Publique
SG

DÉCISION N°24-675

SIGNATURE DU MARCHÉ N°24VO68 – REQUALIFICATION DE VORIE ET TROTTOIRS RUE ANNE FRANK ET RUE DES FOSSES TREMPES

Le Maire de la commune de Franconville-la-Garenne,

VU le Code de la commande publique et notamment ses articles L. 2123-1, R. 2123-1 et suivants,

VU l'élection du Maire en date du 26 mai 2020,

VU la délibération du Conseil Municipal du 29 septembre 2022, relative à la délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au Maire, dans le cadre de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le budget communal,

CONSIDÉRANT la procédure de consultation organisée en vue de l'attribution d'un marché n°24VO68 portant sur des travaux de requalification de voirie et trottoirs rue Anne Frank et rue des fossés trempés,

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse des offres,

CONSIDÉRANT le marché à conclure avec la société FILLOUX,

DÉCIDE

Article 1 – D'attribuer le marché n°24VO68 relatif aux travaux de requalification de voirie et trottoirs rue Anne Frank et rue des fossés trempés à la société FILLOUX (sise : 5 Avenue des Cures – 95580 ANDILLY) pour un montant global et forfaitaire de 579 165.00€ HT soit 694 998.00€ TTC.

Article 2 – Le marché est conclu à compter de la date fixée par ordre de service et pour un délai de 7 mois dont un mois de préparation.

Article 3 – En application des dispositions des articles R. 421-1 à R. 421-5 du code de justice administrative, cette décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 4 – Le Maire et/ou le Comptable public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente Décision.

Article 5 – La présente décision, transmise aux Services Préfectoraux et au Comptable public, sera transcrite sur le registre des délibérations du Conseil Municipal.

Fait à Franconville-la-Garenne, le 13 décembre 2024.

CARACTERE EXECUTOIRE

Franconville, le 06 Janv 2025

Xavier Melki

Maire de Franconville-la-Garenne
Conseiller régional d'Ile-de-France

Par délégation du Maire
L'Adjoint au Maire

Hotel de Ville - 11 rue de la Station - Adresse postale - B.P. 90043 - 95132 Franconville Cedex - Tél. 01 39 32 66 00 - Fax : 01 30 72 49 26

www.ville-franconville.fr

Acte à classer

Decision_24-675

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2024-12-31T11-51-26.00 (MI258155759)

Identifiant unique de l'acte : 095-219502523-20241213-Decision_24-675-AU (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : décision 24-675 du 13/12/2024 relative à la signature du marché 24VO68 pour la requalification de la voirie des trottoirs rue Anne Franck et rue des Fossés tremplés

Date de décision : 13/12/2024



Nature de l'acte : Autres

Matière de l'acte : 1. Commande Publique
1.1. Marchés publics

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : Décision 24-675.PDF

Multicanal : Non

Groupe émetteur de l'acte : MP

Classer

Annuler

Préparé

Par PETIT Gwendoline

Transmis

Date 31/12/24 à 11:51

Date 31/12/24 à 11:51

Par PETIT Gwendoline

Accusé de réception

Date 31/12/24 à 11:58